

TOUTES LES GARANTIES, TOUS LES MODULES DE RENFORT : ASSEMBLEZ-LES POUR UNE COUVERTURE SUR MESURE !

Prestations <small>(En % de la base de remboursement du régime obligatoire (tarif de responsabilité), sous déduction des remboursements du régime obligatoire et des participations à la charge de l'assuré**)</small>	AGMF - GPM Optimum	AGMF - GPM Summum <small>(dont Renforts 1)</small>	Renforts Summum <small>(dont Renforts 2)</small>
Consultations - visites ■ Omnipraticiens ■ Spécialistes	100% 100%	200% 200%	
Actes d'ostéopathie	20 €/séance dans la limite de 4 séances par année civile et par assuré	30 €/séance dans la limite de 4 séances par année civile et par assuré	
Pharmacie ■ Vaccin non remboursé par la S.S.	100% limité à 20 €/année civile	100% limité à 40 €/année civile	
Hospitalisation médicale et chirurgicale ■ Actes chirurgicaux et d'anesthésistes et obstétriques ■ Chambre particulière ⁽²⁾ (sauf hébergements en établissements de soins de longue durée non pris en charge) ■ Lit accompagnant (enfant de moins de 16 ans) maxi : 15 jours/année civile ■ Autres honoraires, frais de séjour et d'environnement ■ Forfait journalier ⁽²⁾ (sauf hébergements en établissements de soins de longue durée non pris en charge)	100% jusqu'à 45 €/jour néant 100% 100% dès le 1 ^{er} jour d'hospitalisation	200% jusqu'à 55 €/jour jusqu'à 30 €/jour 100% 100% dès le 1 ^{er} jour d'hospitalisation	250% jusqu'à 60 €/jour jusqu'à 35 €/jour
Laboratoire	100%	100%	
Radiologie	100%	100%	
Soins et prothèses dentaires - Appareillage ■ Soins dentaires ■ Orthodontie ⁽³⁾ ■ Petit appareillage ■ Prothèses dentaires remboursées par la S.S. ■ Prothèses dentaires non remboursées et implants ⁽⁹⁾ ■ Prothèses auditives ⁽⁷⁾ ■ Prothèses capillaires acceptées par la S.S.	100% 200% ⁽³⁾ 100% 160% Forfait de 200 € ⁽⁹⁾ 160% ⁽⁷⁾ 200%	100% 300% ⁽³⁾ 200% 300% ⁽⁴⁾ Forfait de 400 € ⁽⁹⁾ 250% ⁽⁷⁾ 200%	100% 350% ⁽³⁾ 200% 350% ⁽⁵⁾ Forfait de 600 € ⁽⁹⁾ 350% ⁽⁷⁾ 200%
Optique (sur facture) ■ Verres ⁽¹¹⁾ ■ Montures ⁽⁶⁾ ■ Lentilles de correction prescrites médicalement (y compris celles non acceptées par la S.S.) ⁽⁶⁾ ■ Chirurgie réfractive (traitement de la myopie au laser)	50% du prix facturé ⁽¹⁾⁽¹¹⁾ Forfait de 70 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ Forfait de 70 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ néant	60% du prix facturé ⁽¹⁾⁽¹¹⁾ Forfait de 100 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ Forfait de 100 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ Forfait de 120 € par oeil	70% du prix facturé ⁽¹⁾⁽¹¹⁾ Forfait de 125 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ Forfait de 125 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾ Forfait de 225 € par oeil
Actes des auxiliaires médicaux ■ Infirmières, masseurs, pédicures, orthophonistes...	100%	100%	
Examens de dépistage ■ Amniocentèse remboursée ou non par la S.S. ■ Dépistage de surdité avant 3 ans, y compris audiométrie subjective	Néant	Limité à 50 € par année civile Limité à 40 € par enfant et par année civile	
Cures thermales	100%	100%	
Naissance ou adoption - Allocation ⁽¹⁾⁽¹⁰⁾	200 € ⁽¹⁾⁽¹⁰⁾	400 € ⁽¹⁾⁽¹⁰⁾	
Couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux à l'étranger (jusqu'à 80 000€)	OUI	OUI	
Garantie d'assistance à domicile et en cas d'hospitalisation	OUI	OUI	
Assistance rapatriement sanitaire	OUI	OUI	

* Les options de renfort se souscrivent au choix, dans la limite de la garantie supérieure. En revanche, pour les adhérents qui souscrivent la garantie AGMF-Optimum, les options de renfort dépassent la garantie immédiatement supérieure doivent être souscrites dans leur ensemble.

** Nos remboursements sont calculés sous déduction de la participation forfaitaire de 1€ et des franchises annuelles sur les médicaments, actes des auxiliaires médicaux et frais de transport, des majorations de participation et dépassements d'honoraires appliqués en l'absence de choix d'un médecin traitant, de consultation réalisée en dehors du médecin traitant ou de sa prescription (hors parcours de soins), de non présentation du protocole de soins pour les affections de longue durée. Ces participations, franchises, majorations de participation et dépassements d'honoraires ne pouvant être pris en charge dans le cadre de contrats responsables restent à la charge de l'assuré.